

# AUTORISATIONS D'URBANISME ET PERMIS DE CONSTRUIRE

NIVEAU

**Basique**

DURÉE : 14h

**PROGRAMME**


840€ Net de TVA

## OBJECTIF

Être capable de comprendre les objectifs de la réforme  
Être capable d'appliquer la loi dans le temps.  
Être capable de maîtriser les règles relatives aux procédures des autorisations d'urbanisme.

## PUBLIC

Architectes, Urbanistes, Ingénieurs et tout professionnel du bâtiment .

## PRÉ-REQUIS

Stagiaire ayant des connaissances du métier du bâtiment.

## MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Salles de formation équipées en ordinateurs.

## MOYENS ET MÉTHODES

Support de cours, exercices et tests de suivi de niveaux.  
Editions ENI. Feuilles d'émargement, attestation de stage.

## PROFIL DU FORMATEUR

Expert possédant 10 ans d'expérience

## SUIVI DE L'ACTION

Tests pratiques et théoriques d'acquisition des connaissances tout au long de la formation et évaluation à chaud et à froid.

Test de niveau afin d'évaluer l'indice de compétences.

## Le champ d'application des différents régimes d'autorisation : 3h30

- Le permis de construire :
  - Les constructions nouvelles
  - Les travaux sur existants
  - Les changements de destination
  - Le permis de construire valant division
- La déclaration préalable
- Le permis de démolir
- Le permis d'aménage

## L'obtention de l'autorisation d'urbanisme : 3h30

- Le dépôt de la demande :
  - Les personnes habilitées
  - Le contenu précis des dossiers de demandes
  - Le caractère déclaratif des éléments fournis
- L'instruction de la demande :
  - Le point de départ du délai d'instruction
  - Les délais d'instruction
  - Les modifications et prolongations du délai
  - La vérification du dossier par l'administration
- La décision :
  - Expresse ou tacite
  - L'affichage
  - Le retrait
  - La péremption

## Le contentieux lié aux autorisations d'urbanisme : 3h30

- Le recours pour excès de pouvoir :
  - Le point de départ du délai de recours
  - La limitation du délai de recours
  - La suspension du délai de validité de l'autorisation
  - La restriction de l'intérêt à agir des associations
  - La possibilité nouvelle d'annulation partielle de l'autorisation
- La modification des conditions de l'action civile :
  - En démolition
  - En dommages et intérêts

## Contrôle et conformité des travaux : 3h30

- La suppression du certificat de conformité :
  - Incidence sur la responsabilité des constructeurs et de l'administration dans la conformité des travaux
  - Incidence lors de l'audit d'un bien immobilier
- La déclaration attestant la fin et la conformité des travaux
- Les modalités du contrôle
- Les effets du contrôle

